



Soirée que je ne souhaite a personne

Par **bberpilo**, le **27/04/2009** à **21:33**

Bonjour,

récemment nous avons passez une soirée chez moi avec des personnes dont nous avons symphatisées mais que nous ne connaissons pas jusqu'avant et la soirée c'est très mal terminée. Sur les 3 jeunes hommes présents, un avait l'alcool mauvais et a provoqué de la casse (trous dans le placo, lecteur dvd cassé...), un paraissait innocent mais il nous a volé des tas de choses dans l'appart (ordi portable, telephone, parfum...) et le dernier semblait correct!!!!

A aujourd'hui nous avons porté plainte pour vol aggravé. Mon problème c'est que l'assurance ne veut pas me rembourser pour toutes ces casses étant donné qu'il n'y a eu d'effraction et que nous les avons laissé rentrer simplement.

Quels sont les moyens juridiques a appliquer afin que le maximum soit financé par les agresseurs??

Dans l'attente de vos réponses je vous prie d'agréer mes plus sincères salutations et remerciements à l'élaboration de mon dossier

Par **Patricia**, le **29/04/2009** à **18:24**

Bonsoir,

La réponse de votre assurance est tout à fait logique.

Comment pouvez-vous prouvez un vol si votre porte n'a pas été fracturée et que vous-même étiez sur les lieux à ce jour et à cette heure.

Partir avec un flacon de parfum peut se comprendre, mais un ordi portable et un téléphone "sous le bras", ne se fait pas en toute discrétion...

Vous l'avez laissé partir sans réagir ? D'après votre message, vous ne manifestez aucune opposition....

Il fallait téléphoner, ou d'une cabine ou d'un portable au 17 (police-secours) pour faire constater au moins les détériorations de votre appartement et expliquer le déroulement de cette soirée.

Sans attestation de votre assurance, Je doute que votre plainte ne soit pas classée sans suite... Donc aucun recours.